



Société anonyme au capital de 573 076 950 €
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 Paris
592 014 476 R.C.S. Paris

Paris, le 6 avril 2020

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
LE 23 AVRIL 2020**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **Société** ») sont invités à participer à l'**Assemblée Générale Mixte** qui se tiendra le :

Judi 23 avril 2020 à 15 heures,

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de ce virus, notamment l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société du 31 mars 2020 a décidé que cette Assemblée se tiendra au siège social de la Société, 14-16 rue des Capucines à Paris 2^{ème}, hors la présence des actionnaires. Les modalités de participation et d'organisation de cette Assemblée ont été adaptées en conséquence.

Les actionnaires pourront suivre l'Assemblée sur le site Internet de la société : <http://www.gecina.fr>

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale Mixte sur le site www.gecina.fr.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°27 du 2 mars 2020.

L'avis de convocation est publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 6 avril 2020.

La Société adressera directement à tous ses actionnaires les formulaires de vote par correspondance et par procuration. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous invitons à exercer vos droits d'actionnaires en votant par correspondance ou en donnant mandat au Président.

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu leurs données d'identification leur permettant de voter, sont invités à se rapprocher du service Titres & Bourse de Gecina qui reste à leur disposition (numéro Vert : 0800 800 976 ou par mail à actionnaire@gecina.fr).

Les documents préparatoires à cette Assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires de la Société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions réglementaires applicables (notamment l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020).

Sur demande adressée à la Société par email à l'adresse suivante : actionnaire@gecina.fr , et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020, soit le 18 avril 2020, tout actionnaire peut demander à la Société de lui envoyer ces documents. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, la communication d'une information ou d'un document sera valablement effectuée par message électronique sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite. Nous vous encourageons donc à nous communiquer votre adresse électronique lors de toute demande.

Les documents relatifs à cette Assemblée visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société (www.gecina.fr).

Le Conseil d'Administration

Contact

Laurent Le Goff
Tél. : + 33 (0) 1 40 40 62 69
actionnaire@gecina.fr